

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 44^e LÉGISLATURE, ONTARIO
3 CHARLES III, 2025

Projet de loi 38

Loi proclamant le mois de septembre Mois du patrimoine éthiopien

Coparrains :

M^{me} D. Begum

Député(e) K. Wong-Tam

Projet de loi de députés

1^{re} lecture 2 juin 2025

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le mois de septembre de chaque année Mois du patrimoine éthiopien.

Loi proclamant le mois de septembre Mois du patrimoine éthiopien

Préambule

Si les Éthiopiens ont commencé à émigrer au Canada dès les années 1960, ce n'est qu'au milieu des années 1980 qu'un nombre important d'entre eux a commencé à arriver au pays. À l'heure actuelle, le Canada compte plus de 40 000 Canadiens d'origine éthiopienne, dont beaucoup sont venus s'établir en Ontario. Le Grand Toronto, Ottawa, la région Kitchener-Waterloo, London et Windsor comptent un grand nombre de Canadiens d'origine éthiopienne.

L'Éthiopie est un pays ancien avec un riche patrimoine et une histoire qui remonte aux alentours de l'an 1250 av. J.-C. C'est un état multiethnique, multireligieux et multilingue avec plus de 80 langues différentes, notamment l'amharique, l'afaan oromo, le tigrigna, le somali, le sidamo, le wolaitta, le gouragué, l'afar, le hadiya, le gamo, le gédéo, le kafa, le harari, le silte, l'agew et l'argoba.

Il s'agit du seul pays en Afrique à n'avoir jamais été placé sous le contrôle colonial des puissances européennes occidentales au XIX^e siècle. Pendant le règne de l'empereur Ménélik II, les Éthiopiens ont vaincu les forces coloniales italiennes lors de la bataille d'Adoua le 2 mars 1896. L'Éthiopie compte des fidèles des trois religions abrahamiques — le judaïsme, le christianisme et l'islam, ainsi que d'autres croyances autochtones. En l'an 615 apr. J.-C., au temps du royaume d'Axoum (100 av. J.-C. à 960 apr. J.-C.), gouverné par un roi chrétien (le négus), la nation a accueilli les premiers fidèles de l'islam qui fuyaient les sanctions à la Mecque — la première migration (Hégire) des musulmans. Le roi leur a accordé sa protection et la liberté de pratiquer leur religion en paix. Il leur a également permis de fonder la mosquée Al Nejashi. Située dans la province du Tigré, Al Nejashi est considérée comme la première mosquée en Afrique et on y célèbre Aïd el-Fitr et Aïd al-Adha depuis sa fondation.

L'Éthiopie se distingue de bien des façons :

Elle abrite plusieurs des plus vieux sites de restes humains, notamment la fameuse «Lucy» ou «Dinkinesh», un fossile de 3,2 millions d'années.

L'Arche d'Alliance s'y trouve, conservée dans l'église Sainte-Marie-de-Sion à Aksoum.

Elle compte l'une des plus anciennes bibles illustrées, rédigée en guèze, et que la datation au carbone 14 situe entre les IV^e et VII^e siècles.

Elle est le pays indépendant le plus ancien d'Afrique.

Pendant le règne de l'empereur Haïlé Sélassié I^{er}, l'Éthiopie est devenue membre de la Société des Nations (qui a précédé les Nations Unies). Elle a entamé le processus de création de l'Organisation de l'Unité africaine (précurseur de l'Union africaine), avec son siège à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne. Enfin, elle a apporté son soutien matériel à la décolonisation africaine et au panafricanisme à travers l'Afrique et au niveau international.

Elle est le berceau du café et le lieu d'origine du teff, une céréale servant à la fabrication de l'injera, un pain plat.

Elle possède son propre système de calendrier, avec une année de 13 mois, ainsi que son propre alphabet.

Elle utilise un système unique de mesure du temps, avec un cycle diurne qui commence à l'aube et qui finit au crépuscule, et un cycle nocturne qui commence au crépuscule et qui se termine à l'aube.

Elle abrite des centaines d'espèces endémiques de flore et de faune, comme l'ensète (faux bananier), la Capra walie (de la famille des chèvres des montagnes), le Nyala de montagne (espèce d'antilope à corne spiralée) et le babouin gélada.

L'Éthiopie figure parmi les pays africains comptant le plus grand nombre de sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et de pratiques reconnues par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel. Mentionnons notamment Lalibela (églises creusées à même le roc au XIII^e siècle et construites au temps du royaume d'Abyssinie), Axoum (obélisques et stèles monolithiques), Fasil Ghebi (une forteresse du XVI^e siècle), Harar Jugol (ville historique fortifiée musulmane construite entre les XIII^e et XVI^e siècles) et Tiya (site archéologique célèbre dont l'origine se situe entre les XI^e et XIII^e siècles). Beaucoup de festivals et de fêtes y sont célébrés comme le festival de Maskel, le Fichée-Chambalaalla, le Timqet (épiphanie), la fête de shuwalid, la fête d'Ashenda, la fête d'Ashendye, la fête de Shaday et la fête de Solel. Le pays comprend également un système sociopolitique propre connu sous le nom de Gada. Enfin, on y trouve les grottes de Sof Omar, qui abritent un sanctuaire musulman du XI^e siècle.

L'Éthiopie est le lieu de naissance du capitaine Abebe Bikila, membre de la garde impériale éthiopienne et marathonien, qui a été le premier Noir africain à remporter une médaille d'or aux Jeux olympiques d'été de 1960 à Rome, en Italie.

Le mois de septembre est un mois important pour les Canadiens d'origine éthiopienne, car il marque le début de la nouvelle année, Enqoutatash (cadeau de bijoux), et d'importantes célébrations religieuses, spirituelles et traditionnelles ont lieu au cours de ce mois.

La célébration d'Enqoutatash remonte à des milliers d'années, au temps de Makéda, la reine de Saba. C'est une fête animée et joyeuse célébrée soit le 11, soit le 12 septembre du calendrier éthiopien. Elle revêt une grande importance culturelle pour le peuple éthiopien et pour les Canadiens d'origine éthiopienne, car elle marque la saison pour renouer les liens et réaffirmer l'unité au sein de la famille, avec les amis et avec la communauté dans son ensemble. On la célèbre en échangeant des cadeaux et des bouquets d'adey abeba, des fleurs saisonnières natives d'Éthiopie, tout en portant des habits traditionnels élaborés (habesha libs) et en assistant à des cérémonies religieuses. Lors de la célébration, des groupes de jeunes filles chantent la chanson traditionnelle, Abedayehosh, afin de témoigner de leur reconnaissance pour les bienfaits de l'année écoulée et d'offrir des prières pour l'année à venir.

Quant à lui, le festival de Maskel, reconnu par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel, est célébré à travers toute l'Éthiopie et au Canada, le 27 ou le 28 septembre, par des fidèles de l'Église orthodoxe éthiopienne tewahedo, pour commémorer l'exhumation de la Véritable Sainte-Croix du Christ.

Toujours en septembre, l'Éthiopie fête l'action de grâce, Irrecha, qui marque la nouvelle saison des récoltes après la saison hivernale pluvieuse. Cette fête est souvent célébrée au bord de lacs sacrés, notamment le lac Hora Asardi de Bishoftu.

En proclamant le mois de septembre Mois du patrimoine éthiopien, la province de l'Ontario reconnaît la précieuse contribution que les Canadiens d'origine éthiopienne ont apportée et continuent d'apporter au tissu social, économique, politique, religieux et culturel de l'Ontario et à la société canadienne dans son ensemble. Le Mois du patrimoine éthiopien offre aux Canadiens d'origine éthiopienne l'occasion de célébrer leurs coutumes, leurs traditions et leur fière histoire, et de mettre en valeur leur patrimoine auprès de leurs concitoyens. Ce faisant, les Éthiopiens contribuent à préserver leur patrimoine pour les générations futures. Le Mois du patrimoine éthiopien offrira également l'occasion de célébrer et de faire connaître le rôle inspirant que les Canadiens d'origine éthiopienne ont joué et continuent de jouer dans les communautés de tout l'Ontario.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine éthiopien

1 Le mois de septembre de chaque année est proclamé Mois du patrimoine éthiopien.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2025 sur le Mois du patrimoine éthiopien*.